

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 75-1283/SG/FP portant ouverture d'un concours direct pour le recrutement de trois agents d'exploitation stagiaires du cadre territorial des Postes et Télécommunications

n° 75-1283/SG/FP

Ministère
MINISTÈRE DE LA FONCTION PUBLIQUE

Date de publication
27 juin 1975

Numéro JO
n° 14 du 25/07/1975

Date du numéro
25 juillet 1975

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er, — Un concours direct pour le recrutement de trois agents d'exploitation stagiaires du cadre territorial des Postes et Télécommunications sera ouvert le mercredi 29 octobre 1975, à 7 h 30, soit à l'école de la Zone portuaire Sud, soit à la Direction de l'Office des Postes et Télécommunications. Art. 2. — Les candidats à ce concours devront se présenter personnellement au Ministère de la Fonction publique pour remplir une fiche d'inscription et déposer les pièces réglementaires suivantes : — extrait d'acte de naissance ; — certificat de nationalité ou copie conforme de la carte d'identité française ; — extrait du casier judiciaire (bulletin n° 3) ; — copie conforme du B.E.P.C. ou d'un diplôme équivalent ou certificat de scolarité attestant que l'intéressé a poursuivi ses études jusqu'en classe de seconde ; — deux photos d'identité. La date de clôture des inscriptions est fixée au 27 septembre 1975 avant midi.